

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
Bilan du premier conseil scientifique - 2007-2011

Christine Colin, présidente

Version finale du 17 novembre 2011

=====

Remarque préliminaire : Une première version de ce bilan a été présentée aux membres du conseil scientifique lors de sa dernière séance du 29 mars 2011. Une version révisée a circulé durant l'été. Cette version, finale en date du 17 novembre 2011, intègre les commentaires reçus des membres du CS.

Les travaux du premier conseil scientifique de la nouvelle École des Hautes Études en Santé publique se sont déroulés de novembre 2007 à mars 2011. Ils sont présentés en trois sections : la première présente le mandat, la composition et les réunions du conseil, la deuxième, la plus longue, expose le rapport d'activités et la troisième, propose quelques commentaires et des recommandations formulées par les membres du conseil pour le prochain exercice.

Première partie : Le conseil scientifique

Le mandat qu'a reçu le conseil est le suivant : « élaborer le projet scientifique et se prononcer sur toutes questions ayant une incidence pour la recherche ».

Le conseil scientifique est consulté par le Conseil d'administration sur :

- le projet de contrat d'objectifs des moyens,
- la création ou la suppression des départements,
- la création ou la suppression des centres interdisciplinaires de recherche,
- la répartition des crédits de recherche,
- les offres de formation (masters et doctorats),
- la création ou la suppression des diplômes,
- la création éventuelle d'un service d'activités industrielles et commerciales.

Il donne aussi son avis au Conseil d'administration sur le recrutement du directeur de la recherche.

Le conseil est composé :

- des représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeurs.
- des représentants des enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

- des représentants des autres enseignants-chercheurs
- des représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche
- des personnes qualifiées nommées par les ministères de tutelle
- des personnes qualifiées nommées par les membres du Conseil d'administration
- des représentantes des étudiants, qui se sont ajoutées en cours de mandat.

Les représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeurs sont quatre en mars 2011 (ils étaient 3 au départ) : Dominique Bertrand et Claude Martin, membres depuis 2007 et Denis Zmirou et Patrick Zylberman qui nous ont rejoint en 2010, au moment où Alain Jourdain, présent depuis 2007 quittait le conseil.

Les représentants des enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR sont deux : Patricia Loncle et Denis Bard (présent depuis 2010 en remplacement de Christophe Goery qui a siégé de 2007 à 2010).

Les représentants des autres enseignants-chercheurs sont Olivier Grimaud et Jean-Luc Potelon.

Les représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche sont Fleur Chaumet et Dominique Verrey

Les personnes qualifiées nommées par les ministères de tutelles sont Christine Colin, de l'Université de Montréal au Québec, Canada, Alice Dautry, de l'Institut Pasteur, représentée par Arnaud Fontanet, Jean-Louis Bancel, du Crédit coopératif et Marion Guillou, de l'INRA, représentée par Gilles Aumont.

Les personnes qualifiées nommées par les membres du Conseil d'administration sont Didier Fontenille, de l'IRD, Robert Lafore, de l'IEP de Bordeaux, Philippe Mossé, du LEST à Aix en Provence et Alfred Spira, de l'Université Paris XI et directeur de l'IReSP.

Les représentantes des étudiants sont Alis Sopadzhyan et Anne-Laure Caille-Brillet.

Lors de leur première réunion, les membres du conseil ont élu par vote secret, à l'unanimité, leur président et vice-président parmi les personnes qualifiées. Christine Colin a été élue présidente et Didier Fontenille vice-président.

Au cours de sa mandature, le conseil a tenu 13 réunions régulières et 6 réunions restreintes. Les réunions restreintes sont réservées aux professeurs et concernent le recrutement des professeurs de l'École. De plus, considérant le besoin d'échanges prolongés et approfondis, le conseil a décidé d'ajouter à son agenda 3 séminaires de 2 jours chacun, qui se sont tenus en mars 2008 à Saint-Malo, puis en mars 2009 et mars 2010 à Rennes.

Les travaux du conseil ont été présentés au conseil d'administration. De façon plus spécifique une lettre a été adressée au professeur Mattei, président du Conseil d'administration, par Christine Colin, présidente du conseil scientifique, en février 2008 lui transmettant les recommandations du conseil sur le réseau doctoral et les centres interdisciplinaires de recherche. Deux autres lettres ont été signées en 2010 par la présidente pour transmettre le soutien du conseil scientifique en regard des laboratoires d'excellence de Paris et de Rennes.

Deuxième partie : Le Rapport d'activité du conseil scientifique

Le rapport d'activités concerne les éléments suivants :

- Le projet d'établissement,
- Les Masters,
- Le réseau doctoral,
- Les chaires de recherche,
- La politique scientifique,
- La création des départements,
- La création des centres interdisciplinaires,
- L'IRSET,
- Le financement de la recherche,
- La direction de la recherche,
- L'avis sur les PRES et les Labex,
- La composition de comité de sélection des professeurs,
- L'honorariat, un congé sabbatique et des représentations.

De façon détaillée, voici les résultats des travaux du conseil en regard de ces éléments :

⇒ Le projet d'établissement : Il a été discuté à plusieurs reprises lors des premières réunions du conseil et en particulier les missions 2 (enseignement supérieur), 3 (recherche : réseau doctoral et centres interdisciplinaires) et 4 (relations internationales). Cela a permis de faire avancer la réflexion.

⇒ Les Masters : Le conseil a discuté et statué sur les formations suivantes :

- Master of public Health (Europubhealth),
- Pilotage des politiques et actions en santé publique (Europubhealth – Universités de Rennes I et IEP de Rennes),
- Droit, santé, éthique (Universités de Rennes I),
- Éducation et santé publique (Université d'Auvergne – Clermont I et Clermont II),
- Éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (Université d'Auvergne – Clermont I et Clermont II),
- Analyses et management des établissements de santé (Université Paris VII/Diderot).

Il a également étudié et approuvé les collaborations suivantes :

- Sciences cliniques infirmières (Université d'Aix-Marseille II),
- Santé publique et risques environnementaux (Universités Paris V/Descartes, Paris XI et Nancy I),
- Santé environnement, enjeux pour le territoire et l'entreprise (Mastère spécialisé – École des Mines Paris Tech),
- Évaluation en santé (Université d'Auvergne – Clermont I),
- Executive Health MBA (ESCP_Europe et Columbia University).

⇒ Le réseau doctoral : C'est une innovation et une grande réalisation. Il s'agit d'un réseau créé par l'EHESP avec 10 partenaires : les Universités de Bordeaux II, Nancy I, Rennes I (SHOS et VAS), Paris V, Paris VI, Paris XI, Aix Marseille II, HEC, l'EHESS et l'EHESP. Le réseau octroie un doctorat en double sceau EHESP/université partenaire. Une demande d'accréditation doctorale a été déposée le 15 mars 2008. Le réseau a été officiellement créé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche le 9 octobre 2008 après une revue positive de l'AERES.

Les travaux ont été amorcés par Moïse Desvarieux, premier directeur du réseau et ils se poursuivent sous la direction d'Olivier Thomas. Le conseil a débattu à plusieurs reprises et donné plusieurs avis sur le réseau, contribuant ainsi à le faire émerger.

Au total, en mars 2011, 54 doctorants sont inscrits, dont 23 contrats doctoraux. Huit contrats sont octroyés annuellement dont 4 financés par l'EHESP et 4 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le conseil s'est également prononcé sur les exigences du réseau doctoral :

- cours dans les spécialités de santé publique ainsi que séminaires transversaux, pour un total de 30 crédits,
- aides à la mobilité, formations, colloques, stages à l'étranger,
- rencontres annuelles des doctorants, soit 2 jours tenus chaque année,
- préparation et soutenance de la thèse

Six parcours ont été prévus et sont ouverts :

- Épidémiologie
- Environnement et Santé
- Sciences sociales
- Sciences de l'information et biostatistiques
- Sciences infirmières
- Politiques de santé et management.

Pour soutenir le réseau doctoral, le groupe des HDR de l'EHESP s'est constitué et comprend une vingtaine de personnes.

Le conseil de Direction Scientifique du réseau doctoral, constitué de 22 membres, a tenu huit réunions. Quatre conventions EHESP-université partenaire sont signées et les autres sont en cours de signature. Les 23 contrats doctoraux ont été attribués.

Le conseil suit régulièrement la progression du réseau grâce aux informations transmises par son directeur.

⇒ Les chaires de recherche : 8 chaires ont été constituées auxquelles s'ajoutent les deux constituées lors de la dernière rencontre du conseil, soit un total de 10 chaires qui ont été discutées au conseil scientifique. Cela ne tient pas compte de celle du journalisme, de nature différente.

Les 10 chaires et leurs titulaires, sont les suivantes :

- Droit, sciences et techniques, Dominique Thouvenin,
- Recherche infirmière (*une innovation dans le réseau français*), chaire APHP-EHESP, Monique Rothan-Tondeur,
- Histoire de la santé, Patrick Zylberman,

- Maladies chroniques, Moïse Desvarieux,
- Promotion de la santé, Chaire INPES-EHESP, Eric Breton,
- Social care, lien social et santé, CNRS-EHESP, Chaire CNSA, Claude Martin,
- Participation sociale et situation de handicap, INSERM-EHESP, Chaire CNSA, Jean-François Ravaud
- Handicap psychique et décision pour autrui, ENS-EHESP, Chaire CNSA, Florence Weber
- Management des organisations de santé, (le titulaire était en cours de recrutement en mars 2011)
- Management des technologies de santé, François Langevin

⇒ La politique scientifique : le conseil a travaillé à plusieurs reprises sur cette politique, qu'il a proposée au conseil d'administration. La politique scientifique, approuvée en juillet 2010 par le Conseil d'administration, est maintenant disponible. Elle vise à développer la recherche scientifique et l'expertise.

Dans l'introduction, il y est fait état du choix d'une conception large de la santé publique basée sur ses multiples déterminants, d'une approche interdisciplinaire, de l'importance du dialogue chercheurs-décideurs, de l'importance des partenariats existants ou à développer. Cette politique est centrée sur les élèves puisque le développement des connaissances et le transfert des connaissances visent l'amélioration de l'enseignement.

Concrètement, cette politique comporte 4 éléments : des stratégies d'alliances nationales et internationales, une déclinaison régionale en 3 pôles, le réseau doctoral et une gestion de ressources humaines correspondante.

Le conseil devra continuer d'en assurer le suivi.

⇒ Les départements : Le conseil a donné son avis sur la création de ces départements et leur projet scientifique et pédagogique. Les départements créés sont les suivants :

- Épidémiologie
- Biostatistiques et sciences de l'information
- Santé-environnement
- Institut du management
- Sciences sociales et des comportements
- Sciences infirmières et paramédicales.

⇒ Les centres interdisciplinaires : Le conseil y a consacré beaucoup de temps et de réflexion, en séances et pendant les séminaires, dont le premier leur a été consacré. Il a adressé une recommandation formelle au Conseil d'administration à leur sujet.

Les membres du conseil se sont entendus sur l'intérêt de centres adoptant une approche globale, transversale, pluridisciplinaire, éventuellement internationale, dans un souci d'excellence - pour détenir une crédibilité scientifique et dans le domaine de la santé -, de performance, de faisabilité et cohérence. Le conseil avait aussi souhaité, dès le départ, que, des liens se fassent avec les laboratoires de l'époque, le LAPSS et le LERES.

Des critères généraux ont été fixés pour les centres interdisciplinaires : pertinence, clarté du thème, faisabilité et performance, visibilité pour l'EHESP et valeur ajoutée. Après l'audition des directeurs pressentis et de leur projet, et suite à des échanges et une réflexion intenses,

un vote des membres du conseil a conduit en 2008 à recommander au Conseil d'administration la création de 6 centres sous la direction des chercheurs suivants :

- Soins de longue durée, longévité et maladie d'Alzheimer : Claude Martin,
- Analyse du risque et sa régulation : Michel Setbon,
- Analyse des politiques publiques en santé : Didier Tabuteau et Martine Bélanger,
- Santé fondée sur les preuves (centre Cochrane) : Philippe Ravaud,
- Mondialisation et santé, biodiversité et changements climatiques et maladies infectieuses : Jean-François Guégan,
- Santé internationale et humanitaire : Xavier de Lamballerie et Régine Ducos.

Il est évident que la réflexion et le suivi concernant ces centres devront être poursuivis par le prochain conseil.

⇒ L'IRSET, Institut de recherche en santé, environnement et travail: Le conseil en a parlé à plusieurs reprises, suite aux présentations de Denis Zmirou.

Il s'agit d'un institut de recherche à installer au sein du département Santé, environnement et travail, avec le LERES, en partenariat avec l'INSERM, le CNRS, l'Université Rennes I, le CHU de Rennes et l'Université Antilles-Guyane. Il mise sur les forces existantes de l'école et traitera de thèmes en lien avec la santé, l'environnement et le travail : reproduction et développement, fonctions pulmonaires, hématopoïétiques et hépatiques, etc. Il se consacrera à la recherche fondamentale, clinique et appliquée. Il implique un projet d'immeuble.

⇒ Financement de la recherche : Le conseil s'est prononcé sur la répartition des crédits liés à la recherche, affectés dans les COM 2008, 2009, 2010 et 2011. Cela a conduit à diverses décisions de financement d'activités et de recherche au sein de l'École :

- Appels à projets jeunes chercheurs : les projets 2010 sont terminés et ceux sélectionnés par l'appel d'offres de fin 2010 sont en cours.
- Démarrage de grands projets, tels que proposés par la directrice de la recherche, Marie-Aline Bloch, après appel à manifestations d'intérêt
- Aide au montage de projets, fonds d'amorçage
- Projets d'urgence (crise sanitaire, etc.)
- Communication scientifique,
- Partenariats en France ou à l'étranger,
- Création d'un bureau d'aide aux contrats.

Ces éléments soutiennent les activités de recherche au sein de l'école et visent à les développer.

⇒ Direction de la recherche : Le conseil a d'abord discuté, en 2008, de la lettre de mandat du chargé de mission recherche, Moïse Desvarieux, devenu par la suite directeur de la recherche par intérim. Le conseil a par la suite consacré des travaux à la redéfinition du rôle du directeur de la recherche, au processus d'appel d'offres, à l'analyse des propositions et, finalement, en 2010, à la recommandation du recrutement de Mme Marie-Aline BLOCH.

⇒ Avis sur les PRES : Les projets de PRES dont l'EHESP souhaitait faire partie, à titre de

membre fondateur pour le PRES Sorbonne Paris-Cité, ou à titre de membre associé pour le PRES Université européenne de Bretagne, ont été présentés aux membres du conseil, qui en ont discuté et leur ont donné leur appui.

⇒ Avis sur les Labex : Après présentation des projets et discussion, le conseil a manifesté son appui, par lettre de la présidente, aux projets de Labex *Politiques de santé : de leur construction à la pratique médicale* et *Centre for research in Environmental and Health Sciences*.

⇒ Recrutement des professeurs. Le comité scientifique, restreint aux membres habilités conformément aux règlements, s'est réuni à plusieurs reprises pour statuer sur la composition des comités de sélection des professeurs.

Plusieurs dossiers ont été transmis au conseil restreint : une demande de mutation et des avis sur candidatures. Au total, 9 propositions d'engagement ont été émises par le conseil scientifique restreint et 8 recrutements effectués par l'École, un recrutement n'ayant pas abouti pour diverses raisons.

⇒ Autres activités : Enfin, lors de ses séances régulières, le conseil a été saisi de divers dossiers :

- Une proposition d'Honorariat qui a été attribué au Professeur Seux.
- Une proposition de Congé sabbatique qui a été accordé au professeur Junod.
- La représentation du conseil sur d'autres conseils scientifiques, celui de l'INVS et celui de l'INPES.

Troisième partie : Constats, commentaires et recommandations

Le bilan des travaux du premier conseil scientifique de l'EHESP, qui a siégé de 2007 à 2011 est consistant et significatif. Au terme de leur mandat, les membres du Conseil scientifique, à la lumière de leur expérience, présentent quelques réflexions destinées à faciliter les travaux du prochain conseil.

⇒ Plusieurs facteurs favorables ont concouru au succès des travaux du premier conseil scientifique de l'EHESP. En tout premier lieu la confiance du conseil d'administration et la collaboration intelligente et soutenue de la direction de l'École, qui a toujours présenté au Conseil scientifique des dossiers de qualité. Il était dès lors facile de discuter, commenter, retravailler ou modifier les projets et propositions pour les bonifier. Le conseil n'aurait d'ailleurs pas pu aussi bien fonctionner s'il n'avait été ainsi alimenté par des projets et propositions d'aussi grande qualité.

Parmi les facteurs favorables, il convient de souligner particulièrement l'engagement et la contribution des membres du conseil, qu'ils soient issus de l'École ou personnes qualifiées. A part une exception, tous les membres étaient assidus aux réunions du conseil, ceux qui devaient s'absenter pour des contraintes inévitables prenant soin de donner procuration. La présidente et le vice-président ont pu compter sur des membres très dynamiques et très compétents, dont la contribution intense a fait le succès du conseil. Les travaux du conseil

ont donc pu être menés, aux dires des membres, dans un climat confiant et studieux, de respect, d'écoute et de confiance. A noter également l'attachement des membres aux valeurs fondamentales de l'École, dont la transparence et la critique constructive, ainsi que la grande réceptivité des autorités de l'École aux «critiques bienveillantes » des membres du Conseil.

⇒ En regard de l'avenir, plusieurs recommandations sont formulées en toute modestie et dans la perspective de passer le relais au prochain conseil :

1. En général :

- Que l'ensemble des décisions d'ordre scientifique soient soumises pour information, conseil ou avis au CS, le plus tôt possible lors de leur instruction.
- Qu'au moment de démarrer ses travaux, le prochain CS de l'EHESP soit muni de la liste des sujets déjà identifiés sur lesquels il sera amené à émettre des conseils et avis ainsi que du calendrier envisagé pour traiter ces sujets.
- Que les comptes rendus, dont le format et le style ont été discutés et adoptés par les membres du conseil, continuent de faire l'objet de vigilance pour être conformes aux attentes des membres et des lecteurs identifiés. Il y aurait lieu éventuellement de poursuivre la réflexion sur leur capacité à informer les membres et les partenaires de l'École sur les travaux du conseil et de les ajuster éventuellement en conséquence.
- Que soit maintenue la tenue des séminaires annuels du conseil scientifique en fonction des besoins.

2. En regard des sujets traités par le conseil :

- Que le conseil soit adéquatement consulté sur le recrutement des enseignants-chercheurs, hautement stratégique pour le développement de l'École, notamment quant à la définition des profils des postes, aux modalités de recrutement et à l'affichage.
- Que l'articulation entre les départements, les unités de recherche et les centres interdisciplinaires, compte tenu de leur évolution depuis 4 ans, fasse l'objet d'une nouvelle réflexion.
- Que la question des chaires de l'École, et prioritairement la planification de leur développement, fasse l'objet de nouvelles discussions.
- Que les rapports d'évaluation réalisés récemment, ceux de l'IGAENR, de l'IGAS et de l'AERES prochainement disponible, fassent l'objet d'une discussion approfondie.
- Que les modalités de fonctionnement du Conseil soient revues et précisées notamment en regard de la création de la « Commission Permanente des Enseignants de l'EHESP ». La création éventuelle d'autres Commissions permanentes, selon les possibilités réglementaires, pourrait aussi être discutée en fonction des besoins.

⇒ En conclusion, les travaux du premier conseil, impressionnants, se sont surtout voulus, conformément au mandat reçu, une contribution réelle aux orientations scientifiques de l'École pour son développement, son excellence et sa qualité. Les membres du premier conseil ne doutent pas que la mandature suivante contribuera avec succès et efficacité à la poursuite du développement de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique.